



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue au bureau municipal, lundi le 9 décembre 2024, à 19 h 30, au 510 rue Marquis à Saint-Célestin.

Le mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc
Conseillère # 3, Mireille Lemay
Conseiller # 5, Tommy Richard
Conseiller # 2, Jocelyn Proulx
Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion

Le conseiller au siège #6, Monsieur François Chabot est absent.

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière signifie que l'avis de convocation a été envoyée à tous les membres du conseil par voie électronique.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2025
5. Adoption du Programme triennal en immobilisation (PTI)
6. Période de question, uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*, conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025 qui se résument comme suit :

REVENUS	
Taxation	1 000 770 \$
(taxe foncière, taxe pour ordures et recyclage, taxe pour eau)	
Services municipaux	95 540 \$
(quote-part incendie, facturation des entraides incendie, location terrain, ...)	
Imposition de droits & amendes et pénalités	10 000 \$
(droits de mutation, constats d'infraction)	
Intérêts	7 985 \$
(intérêts sur placements, intérêts sur arrérages de taxes,...)	
Transferts	468 355 \$
(subventions)	
TOTAL DES REVENUS	1 582 650 \$
DÉPENSES	
Administration	(329 985 \$)
(Conseil municipal, administration, services juridiques et comptable, élections, ...)	
Sécurité publique	(255 815 \$)
(SQ, service incendie, SPA, ...)	
Transport	(718 015 \$)
(Voirie, CN, ...)	
Hygiène du milieu	(111 885 \$)
(Eau, ordures et recyclage, cours d'eau, ...)	
Urbanisme	(7 745 \$)
(Formation CCU, émission des permis, ...)	

2024-12-226

2024-12-227

No de résolution
ou annotation

Loisirs et culture (OTJ Saint-Célestin, bibliothèque, ...)	(148 220 \$)
Frais de financement (Intérêts pour emprunt temporaire – travaux rte 161 et rg Saint-Joseph)	(45 000 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	(1 616 665 \$)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Affectation des réserves et du surplus cumulé (fonds réservé pour élections et surplus cumulé non-affecté)	240 160 \$
Réserve pour équipement / machinerie incendie (règlement 2023-08)	(25 000 \$)
Investissement / immobilisations	(181 145 \$)
TOTAL DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	34 015 \$

ADOPTÉ**5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION (PTI)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal en immobilisation 2025 – 2026 - 2027 qui se définit comme suit :

	Programme triennal en immobilisations 2025 – 2026 - 2027		
	2025	2026	2027
Projet aqueduc (études / travaux préliminaires)			
Financé par le fonds général	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Réfection d'un ponceau sur la route Girard			
Financé par la TECQ	95 000 \$		
Changement d'un ponceau et asphaltage route 161			
Financé par les subventions qui seront disponibles	30 000 \$	1 950 000 \$	
Asphaltage d'une partie des accotements du rang Saint-Michel			
Financé par le PAVL et le fonds général	100 000 \$		
Asphaltage rang Saint-Joseph			
Financé par les subventions qui seront disponibles			900 000 \$
Bornes 911 (affichage des numéros civiques)			
Financé par la subvention FRR	75 000 \$		
Habits de pompiers (casque, manteau, pantalon, bottes, cagoule, ...)			
Financé par le fonds général	8 000 \$		
Installation d'une génératrice au Centre communautaire			
Financé par le FRR, le fonds général et le Village de Saint-Célestin	74 700 \$		
Total annuel	385 845 \$	2 050 000 \$	1 000 000 \$

ADOPTÉ**6. PERIODE DE QUESTIONS**


Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions qui concernent uniquement les sujets à l'ordre du jour.

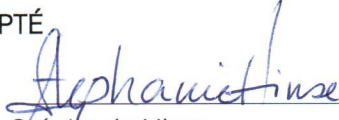
7. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :


QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à **19 h 40**.

ADOPTÉ


 Sandra St-Amour-Moreau
 Mairesse


 Stéphanie Hinse
 directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


 Sandra St-Amour-Moreau, mairesse